



REUNION TECHNIQUE SUR LA STRATEGIE HARMONISEE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE DE GRANDE MURAILLE VERTE POUR LE SAHARA ET LE SAHEL

Ouagadougou, 13 – 15 Décembre 2011

POINTS SAILLANTS DES DISCUSSIONS

Introduction

Le projet « appui à la mise en œuvre de l'initiative grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel » (projet de l'Union africaine financé par l'Union européenne et exécuté par la FAO) a organisé les 13 et 14 Décembre à Ouagadougou, Burkina Faso, une réunion d'experts sur la stratégie harmonisée de mise en œuvre de la muraille verte.

Trois aspects ont motivé l'organisation de cette rencontre en dépit de la décision du Comité de Pilotage de supprimer le Comité Technique prévu par le document de projet :

1. La multiplication des initiatives en faveur de la muraille verte ;
2. La diversité des visions et définitions du concept de la muraille verte ;
3. Le besoin de voir tous les acteurs regarder dans la même direction et faire en sorte que leurs actions se complètent et se renforcent mutuellement.

La réunion a bénéficié à son ouverture des éclairages des personnalités suivantes :

- Son Excellence, Mr Hama Arba Diallo, Député Maire de Dori (Burkina Faso) et ancien Secrétaire Exécutif de l'UNCCD qui a par ailleurs pris part à la quasi-totalité des sessions de la réunion;
- Son Excellence, Mr Alain Holleville, Ambassadeur Chef de délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso ;

- Dr Mohamed Khalil Timamy, chef de la Division Environnement de la Commission de l'Union Africaine ;
- Mr Traoré Check, Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable dont l'allocution est annexée au présent document.

Rappel de l'objectif de la réunion

La réunion visait globalement à fournir à l'unité de coordination du projet, des orientations concrètes pour la formulation d'une stratégie régionale harmonisée de mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte. Plus spécifiquement, elle visait à :

- *Identifier et affiner les points de consensus sur le concept de la muraille verte et son opérationnalisation ;*
- *Recenser et examiner les questions sur lesquels subsistent des différences/divergences d'appréciation (pays concernés, tracé, critères de sélection des projets, échelons de mise en œuvre, liens avec les PNIASA, les CSIF-TerrAfrica, les PAN-LCD, etc.) ;*
- *Faire des propositions visant à enrichir le cadre de mise en œuvre défini par la commission de l'union africaine et le secrétariat de la CEN-SAD.*

La réunion s'est déroulée en 04 sessions et les discussions ont permis de dégager les points saillants suivants :

1- Le concept de la grande Muraille Verte et les approches :

Plusieurs présentations ont été faites sur les initiatives concernant la Muraille Verte.

- **Mr Almami Dampha de la Commission de l'Union Africaine** a dans sa présentation rappelé l'objectif global de la Grande Muraille Verte qui est de contribuer à la lutte contre la désertification, par des activités de restauration des systèmes de production et de valorisation des potentialités naturelles des zones saharo-sahéliennes.

Afin de répondre à cet objectif global, l'Initiative devra atteindre dans le court, moyen et long terme, les objectifs spécifiques suivants :

 - Promouvoir des activités durables de restauration /conservation/ protection /valorisation des terres, de la biodiversité, des ressources en eaux et des forêts à travers la gestion efficiente des ressources naturelles ;
 - Renforcer et diversifier les systèmes de production et de transformation agricoles et pastoraux;
 - Promouvoir des activités agro-sylvo-pastorales et socioéconomiques aptes à assurer la création de richesses et la satisfaction des besoins des populations (en produits ligneux et/ou non ligneux) ;
 - Réhabiliter et renforcer les services socio-économiques de base en terme de santé, d'éducation, d'infrastructures de communication, d'énergie domestique et d'eau ;
 - créer un système d'information et de gestion et un observatoire pour assurer un meilleur suivi de l'état des ressources naturelles des zones arides du Sahel et du Sahara ;

- Mettre en place un plateau technique d'appui à la recherche et à la formation par un réseau de recherche-développement et favoriser la recherche opérationnelle et la mobilité scientifique dans l'espace ;
- améliorer les conditions de vie des communautés locales et inverser les flux migratoires vers les zones restaurées ;
- Améliorer la séquestration de CO2 dans les sols par la mise en œuvre de stratégies et techniques durables et efficaces d'occupation des terres.

La Commission de l'Union Africaine qui est responsable devant les Chefs d'Etat de l'Union Africaine de la mise en œuvre de l'initiative ne la considère pas comme une initiative de plantation d'arbres mais une initiative de gestion durable des ressources naturelles pour une amélioration des conditions de vie dans le Sahara et le Sahel. L'initiative n'est pas nécessairement un mur continu d'arbres de Dakar à Djibouti sur une largeur de 15 kms, mais plutôt une mosaïque discontinue d'activités agro-sylvo-pastorales et d'infrastructures socio-économiques rurales dans les zones sévèrement dégradées du **Sahara et du Sahel** et dont les critères seront déterminés par chaque pays en fonction de sa propre vision de l'initiative et du développement de ses zones arides.

S'agissant des **pays bénéficiaires de l'initiative**, Monsieur Dampha a souligné que pour l'Union Africaine, l'initiative concerne une vingtaine de pays, soit l'ensemble des pays africains gravement touchés par la dégradation des terres. L'Union Africaine salue l'initiative prise par 11 de ses Etats membres de mettre en place une agence pour assurer la coordination technique de l'initiative de la grande muraille verte dans la bande sahélienne (*Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mauritanie, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad*). Mais elle insiste sur le besoin de tenir compte du fait qu'en plus des pays sahéliens sub sahariens, l'initiative concerne aussi les pays de la bordure Nord du Sahara.

- **La présentation sur la stratégie de mise en œuvre de l'IGMV dans les pays couverts par le Projet FAO/TCP/RAF/330.** Ce projet a pour objectif général de renforcer les capacités de l'UA à fournir une assistance technique pour réussir la mise en œuvre de l'IGMV dans 5 pays bénéficiaires : Mali, Niger, Sénégal, Djibouti et Tchad. L'appui du projet a déjà permis l'élaboration et l'adoption de la stratégie et du plan d'action de mise en œuvre de l'IGMV à Djibouti. Le Niger et le Mali sont également très avancés dans la production de ces instruments de mise en œuvre de l'IGMV. La réunion a regretté le fait que les pays du TCP/FAO n'établissent pas de liens forts entre les plans d'action de la muraille verte et les cadres stratégiques d'investissement en matière de gestion durable des terres mis en place par certains pays participants comme le Niger, le Mali et l'Ethiopie. Un élément clé de la stratégie harmonisée devrait être d'amener les pays à ne pas considérer la muraille verte comme une initiative isolée et sans racine, mais une opportunité pour mieux ancrer des initiatives comme TerrAfrica et le CAADP dans les perspectives de développement des zones arides et semi arides du Sahel et du Sahara.
- **La présentation du programme du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest en soutien à l'Initiative Grande Muraille Verte** par la Banque Mondiale. Ce programme vise à étendre la gestion durable des terres et de l'eau dans les zones visées et soumises à la vulnérabilité climatique en Afrique de l'Ouest et au Sahel et couvre 12 pays : *Benin, Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan,*

Tchad et Togo. Il offre une opportunité pour les pays concernés de faire des jonctions entre les plans d'action et plans d'investissement qu'ils mettent en place ou compte mettre en place dans le cadre des deux projets exécutés par la FAO et dans le cadre du partenariat TerrAfrica et de porter à l'échelle dans les zones arides et semi arides des pays sahéliens et dans les zones de transition des pays côtiers (Ghana, Togo, Bénin) les bonnes pratiques de gestion durable des terres. Les décisions d'investissement dans le cadre de ce projet de la Banque Mondiale sont du ressort et de la responsabilité exclusifs des pays bénéficiaires. C'est donc au pays de démontrer qu'ils veulent faire de ce projet un instrument d'appui à la mise en œuvre de la muraille verte sur leurs territoires respectifs.

- **La présentation de l'approche développée par le PNUE sur la stratégie de mise en œuvre de l'IGMV :**

L'appui du PNUE à la GMV est bâti sur les avantages comparatifs du PNUE dans la promotion de la gestion intégrée des écosystèmes. Dans ce cadre, l'institution a entrepris une analyse situationnelle en vue de constituer une base solide pour la formulation de son programme d'appui à la GMV. Cette analyse lui a permis de retenir cinq grands thèmes : (i) Soutenir les pays de la GMV dans leur transition vers l'Economie Verte ; (ii) Renforcement des capacités scientifiques et d'évaluation dans le contexte de la GMV, (iii) Renforcement de la gouvernance environnementale et des synergies entre les Conventions de Rio dans les pays de la GMV ; (iv) Intégration des questions pauvreté-environnement et pauvreté-zones arides dans les efforts de développement de la GMV ; (v) Fournir une assistance technique et scientifique en matière d'adaptation basée sur les écosystèmes et résilience des écosystèmes. Son objectif est de contribuer à une mise en œuvre effective de l'IGMSS, en tant qu'outil pour réduire la pauvreté, lutter contre la désertification et améliorer la résilience des milieux humains et naturels au changement climatique.

Cet appui du PNUE concerne les 11 pays signataires de la Convention de l'agence panafricaine de la grande muraille verte et les espaces transfrontaliers ou partagés de ces pays et s'inscrit dans le cadre du plan d'action global de la GMV tel que défini par la Commission de l'Union Africaine et le Secrétariat de la CEN-SAD.

- **Le point de vue de la société civile africaine sur la stratégie de mise en œuvre de l'IGMV à travers des présentations de DryNet, ReSAD et de Green Sénégal**

L'Initiative Grande Muraille Verte est perçue comme le plus grand projet africain permettant d'intégrer les 3 conventions de RIO et dont les différentes activités sont à la fois de portée nationale et transfrontalière et ont trait à la gestion durable des terres, l'adaptation aux changements climatique et la restauration du couvert végétale. Il ne s'agit pas d'une barrière physique mais d'un ensemble de programmes et projets de développement concernant les domaines cités. La mise en œuvre du projet doit reposer sur les communautés de base et, à ce titre, les OSC souhaitent une grande responsabilisation des ONG, des OSC et des collectivités territoriales décentralisées, principalement les communes rurales. Les entités gouvernementales doivent apporter les appuis nécessaires à ces institutions locales, y compris en termes de renforcement des capacités. En termes clairs, la stratégie de mise en œuvre de l'IGMV doit reposer sur

une approche ascendante et permettre une implication des divers acteurs. Un des aspects à traiter dans la stratégie harmonisée doit être « la décentralisation : un facteur déterminant de réussite de l'initiative ».

La question de la Gouvernance :

Au regard du caractère multi acteurs de la GMV, l'implication de diverse catégories d'acteurs dans les organes de gouvernance et à toutes les échelles est primordiale. Les exposés ont mis en lumière que certains pays et institutions poussent à la mise en place d'agences ou d'institutions autonomes pour la mise en œuvre de l'initiative. Tout en reconnaissant le droit pour chaque pays de mettre en place de tels organes, la réunion a estimé que dans bien de cas, ces organes n'apportent pas une valeur ajoutée par rapport à ce qui existe ou à ce qui a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD (organes nationaux de coordination, comités de pilotage, équipes techniques GDT, etc.). Qui plus est, la mise en place de nouveaux organes en plus de ce qui existe implique des budgets de fonctionnement qui viennent réduire le montant des financements dédiés aux activités sur le terrain. La stratégie harmonisée devrait donc insister sur la nécessité de s'appuyer dans la mesure du possible sur les structures existantes ainsi que sur les responsabilités des Etats pour un effort de rationalisation du paysage institutionnel en matière de gestion durable des terres.

2. Leçons tirées des expériences passées

Les leçons tirées des expériences de lutte contre la désertification dans les pays du Sahel et du barrage vert de l'Algérie, faites respectivement par le CILSS et l'OSS ont permis de dégager les enseignements suivants :

- la nécessaire participation et appropriation du processus par les communautés locales.
- l'homme doit être au milieu de l'initiative : cela implique la mobilisation des acteurs, en particulier les jeunes à travers des activités génératrices de revenus et à travers des petits métiers.
- Les techniques et technologies diffusées doivent être à la portée des utilisateurs. Ceci nécessite une implication de la recherche dans un processus participatif de mise au point et de diffusion de ces technologies.
- La mise en place d'un système de suivi-évaluation intégré.

Il est ressorti des discussions la nécessité pour les Etats de :

- 1) capitaliser les expériences en cours et passées afin de tirer partie des leçons émanant de ces expériences ;
- 2) procéder à une révision/allègement des textes, lois et règlements afin (1) de faciliter l'appropriation par les communautés locales ; de permettre de mener des investissements à grande échelle au niveau locale. En cela, la sécurisation foncière est un des facteurs clés de succès de l'initiative Grande Muraille Verte et il convient de voir comment les lignes directrices en matière de sécurisation foncière produites par l'Union africaine peuvent être exploitées dans la stratégie harmonisée à développer.

- 3) procéder à la planification à long et moyen termes des activités, assortie d'une feuille de route.

3. Les outils de choix des zones et échelles d'intervention.

Plusieurs présentations ont été faites par le WOCAT et le LADA. Ces deux structures disposent effectivement d'une expérience dans beaucoup de pays et ont mis au point des outils pouvant aider à la mise en œuvre de l'IGMV dans les Etats.

Cependant, il semble, au regard des discussions, que les réflexions devraient être poursuivies pour affiner ces outils et les adapter (i) aux besoins de planification nationale et (ii) aux besoins des utilisateurs à la base (mettre au point des outils simples et qui soient à la portée de ces utilisateurs).

Il semble aussi nécessaire de s'appuyer sur les informations disponibles dans les pays et au niveau des Organisations Inter Gouvernementales comme le CILSS et l'OSS pour affiner ces outils. Les travaux menés par le CILSS au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso et au Niger sur « land use, land cover » doivent être exploités par les pays. Une des questions posées étaient de savoir dans quelle mesure ces travaux du CILSS (en collaboration avec USGS) et les travaux de LADA ont été utilisés par les pays, ne serait-ce que pour le tracé de la muraille verte.

Il est nécessaire d'avoir des indicateurs fondamentaux de suivi évaluation pour évaluer les impacts des activités sur le terrain. Ces indicateurs doivent répondre aux besoins spécifiques de chaque Etat mais aussi à ceux des 3 conventions de RIO.

4. Les mécanismes de Financement

Le financement GMV est à concevoir sur la base des ressources nationales voire locales. C'est pourquoi il est indispensable que les Etats et les collectivités territoriales intègrent des actions de la GMV dans les budgets nationaux et dans les budgets et plans communaux de développement. Les actions GMV doivent donc s'intégrer et renforcer les politiques nationales de développement, et de gestion durable des ressources naturelles afin d'être prises en compte dans la budgétisation nationale.

La politique de mobilisation des ressources financières dans le cadre de la stratégie de la GMV doit s'appuyer sur les outils IFS développés par le Mécanismes Mondial ainsi que sur divers mécanismes internationaux comme l'initiative de Changwon/Déclaration de Busan, la déclaration de Paris qui mettent tous en avant la mise en place de plateformes de partenariat sur la GDT.

5. Liens avec le Programme détaillé de développement de l'Agriculture en Afrique(PDDAA) et TerrAfrica

La présentation faite par l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) a mis en exergue la politique de développement du secteur rural de l'Union Africaine et la traduction de cette politique aux échelles régionale, sous régionale, et nationale. Il s'agit, notamment du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique(PDDAA) dont le Pilier I concerne la gestion des terres et de l'eau. Il s'agit également de l'approche programmatique promue par le partenariat TerrAfrica. Les processus CAADP et TerrAfrica permettent d'identifier de manière consensuelle dans chaque pays, les priorités d'investissement et de formuler des programmes ou plans d'investissement pour le secteur rural et la gestion durable des terres. Les compacts

signés par les pays (Gouvernements nationaux, secteurs privés, OSC), les organisations sous régionales, l'Union africaine/NEPAD et les partenaires techniques et financiers font de ces programmes d'investissements les principaux canaux par lesquels vont transiter les appuis des donateurs au développement rural en Afrique. Pour bénéficier de financements conséquents, les plans d'action de la muraille verte doivent donc s'insérer ou dériver de ces plans d'investissement. Pour que l'initiative de la muraille verte soit financée et ne soit une illusion de plus pour les populations africaines, il est important que les acteurs gouvernementaux en charge du dossier le considère comme partie prenante du CAADP et de ses processus satellites.

Réunion d'experts sur la stratégie harmonisée de mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel.

Discours d'ouverture de Mme e Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Burkina Faso

Ouagadougou, 13 Décembre 2011

Mesdames et Messieurs

Permettez-moi avant tout propos de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue et un bon séjour au Burkina Faso. Dimanche dernier, notre pays a célébré dans la sobriété ses cinquante et un ans d'indépendance, et la même sobriété marquera la célébration des fêtes de fin d'année. Comme vous le savez toutes et tous, en effet, le Burkina Faso fait face à une crise alimentaire due à la grave sécheresse qui a frappé l'ensemble du Sahel. Cette décision du Gouvernement de réduire les dépenses somptuaires traduit donc une volonté de notre peuple d'être solidaire avec les populations des zones touchées par la famine, et qui sont, essentiellement, les zones arides et semi arides de notre pays.

Permettez-moi également à ce stade de mon propos, d'apprécier l'engagement de la Commission de l'Union Africaine, de l'Union européenne et de la FAO, dans la mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Je tiens à leur exprimer la reconnaissance du Burkina Faso, pour avoir été retenue comme un des pays bénéficiaires du projet de l'Union Africaine d'appui à la mise en œuvre de la muraille verte financé par l'Union Européenne et exécuté par la FAO.

Mesdames et messieurs.

Bien que l'initiative de la grande muraille verte ait suscité bien de scepticisme et d'interrogations à ses débuts, elle mobilise aujourd'hui de larges secteurs des pays sahéliens et sahariens, ainsi que de nombreux partenaires internationaux, y compris au sein de la

communauté scientifique. Les promesses à ce jour pour sa mise en œuvre se chiffrent à près de 950 milliards de FCFA et l'engagement de plus en plus prononcé de la communauté des ONG et des Organisations communautaires de base dans sa mise en œuvre est porteur d'espoir pour la mobilisation de fonds supplémentaires. Il m'est revenu ces derniers jours que la journée africaine organisée le 08 Décembre dernier à Durban dans le cadre de la 17^e session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique et dont un des thèmes centraux portait sur l'IGMV a contribué à populariser davantage cette initiative et à la rendre attrayante pour de nouveaux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Il est de notre responsabilité à tous de ne pas décevoir cet immense espoir que représente la muraille verte pour des millions de femmes et d'hommes vivant dans les zones arides et semi arides du Circum Sahara. Et c'est à cet effet que nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner ensemble comment coordonner et assurer la complémentarité de nos actions respectives ; comment faciliter l'appropriation du programme par les populations et induire des investissements privés et publics conséquents pour sa mise en œuvre; quels outils techniques et scientifiques mettre à la disposition des acteurs et qui soient à même de démontrer la valeur ajoutée et l'impact de l'initiative de la grande muraille verte dans l'amélioration des moyens de subsistance des populations de la zone sahélo – saharienne. Les réponses à ces questions et à bien d'autres qu'il vous sierra d'identifier, vont être déterminantes pour le succès de la muraille verte et pour notre capacité à relever ensemble les défis de solidarité, de coopération et de partenariat assumés que pose la mise en œuvre de cette initiative.

Vos Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis extrêmement encouragée de voir que de nombreuses institutions de coopération scientifique et technique sont autour de la table. Je suis également satisfaite de savoir que le présent atelier pourra aussi bénéficier des éclairages politiques de la commission de l'union africaine, de l'agence panafricaine de la muraille verte et de l'Union Européenne.

Le Burkina Faso voie dans la GMVSS, une grande opportunité pour accélérer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Désertification (UNCCD) dans le circum Sahara, c'est-à-dire dans l'ensemble de ces pays qui ont participé en 2009 à l'étude de faisabilité du projet financé par l'UE. Elle considère que les outils de soutien Pays qui ont été développés dans le contexte du partenariat TerrAfrica et que notre pays utilise dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de partenariat pour la gestion durable des terres (CPP) doivent être valorisés dans le cadre de la préparation de la stratégie harmonisée de la muraille verte. Elle voudrait également insister sur la nécessité d'utiliser les acquis enregistrés par les pays africains dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD, ainsi que dans le cadre de la décentralisation et du développement local. Bâtir sur l'existant est un des moyens sûrs pour assurer l'appropriation de l'initiative par les gouvernements et les populations des zones couvertes par l'initiative.

Vos Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais pour conclure mon propos, réitérer l'engagement ferme du Burkina Faso à travailler en partenariat avec tous les pays, les donateurs et les organisations régionales et internationales techniques représentées ici et celles qui n'ont pu faire le déplacement, pour faire de la muraille verte un tremplin pour la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la désertification et pour une plus grande résilience des milieux humains et naturels du Sahel et du Sahara au changement climatique.

Je déclare ouverte la réunion technique d'experts sur la stratégie harmonisée de mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte. Je vous remercie.

**REUNION D'EXPERTS SUR LA STRATEGIE HARMONISEE DE MISE EN ŒUVRE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE**

Ouagadougou/Burkina Faso, 13 – 15 décembre 2011

LISTE DES PARTICIPANTS

INSTITUTIONS	N°	PRENOMS/ NOMS	CONTACTS
ACMAD	1.	Adama Alhassane Diallo Directeur Général	BP. 13184 Niamey - Niger Tél. : (+227) 20 73 49 92 Fax : (+227) 20 72 36 27 Email : dgacmad@acmad.ne ; a2diyallo04@yahoo.fr
BANQUE MONDIALE	2.	Madjiguène Seck Communications Associate	Washington DC – USA Tél. : (+202) 458 06 16 Email : mseck@worldbank.org
	3.	Emmanuel Nikiéma Senior Natural Resources Management Specialist	BP. 622 Ouagadougou – Burkina Faso Tél. : (+226) 50 49 63 00 Email : enikiema@worldbank.org
FAO	4.	Riccardo Biancalani	Rome – Italie

		Technical Officer	Tél. : (+39) 06 57 05 48 25 Email : riccardo.biancalani@fao.org
	5.	François Tapsoba Chief Technical Advisor FAO/African Union Commission	Addis Abeba – Ethiopie Tél. : (+251) 923 20 75 62 Email : françois_tapsoba@yahoo.fr

<p>DRYNET/GCOZA</p> <p>(Groupe de Coordination des Zones Arides)</p>	6.	<p>Amidou Sako</p> <p>Coordinateur National</p>	<p>BP. 3264</p> <p>Bamako – Mali</p> <p>Tél. (+223) 76 41 32 58</p> <p>Fax : (+223) 20 29 30 41</p> <p>Email : gcoza.mali@gmail.com</p>
<p>GREEN SENEGAL</p>	7.	<p>Goré Gana Seck</p> <p>Directrice</p>	<p>BP. 219</p> <p>Thiès – Sénégal</p> <p>Tél. : (+221) 33 951 68 30 / 33 825 71 20</p> <p>Mob. : (+221) 77 64 89 44</p> <p>Email : greensenegaldk@orange.sn goregana@yahoo.fr</p>
<p>ICRAF</p>	8.	<p>Jules Bayala</p> <p>Chercheur</p>	<p>E5118 Bamako – Mali</p> <p>Tél. : (+223) 20 23 50 00</p> <p>Email : j.bayala@cgiar.org</p>
<p>MECANISME MONDIAL DE L'UNCCD</p>	9.	<p>Inès Chaalala</p> <p>Officier de liaison GM-FAO sur la Grande Muraille Verte</p>	<p>Rome – Italie</p> <p>Tél. : (+39) 06 54 59 25 84</p> <p>Email : i.chaalala@ifad.org</p>
	10.	<p>Youssef Brahimi</p> <p>Coordonnateur de programme de coopération Sud-Sud et Afrique du Nord</p>	<p>Rome – Italie</p> <p>Tél. : (+39) 06 54 59 25 84</p> <p>Fax : (+39) 06 54 59 21 35</p> <p>Email : y.brahimi@global-mechanism.org</p>
<p>MEDD</p> <p>(Ministère de l'Environnement et du</p>	11.	<p>Adama Doulkom</p> <p>Point Focal GGWSSI</p>	<p>06 BP. 10136</p> <p>Ouagadougou 06 – Burkina Faso</p>

Développement Durable)		Directeur des Forêts	Tél. 226) 70 34 44 14 Email : doulskom.adama@yahoo.fr
	12.	Sibidou Sina Directeur Général Centre National des Semences Forestières (CNSF)	01 BP. 2682 Ouagadougou 01 – Burkina Faso Tél. : (+226) 50 35 61 10 Mob. (+226) 70 25 85 74 Email : sibsina@fasonet.bf
	13.	Michel Jérôme Tankoano Coordonnateur National du Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres (CPP)	01 BP. 6486 Ouagadougou 01 – Burkina Faso Tél. : (+226) 70 36 15 66 Email : mjtankoano@yahoo.fr

MEDD	14.	Bilfifou Moustapha Sandwidi Expert Suivi-Evaluation Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres (CPP)	Ouagadougou – Burkina Faso Tél. : (+226) 70 26 11 31 Email : bilisand@yahoo.fr
OSS	15.	Abdessalem Kallala Chargé des Relations Extérieures	BP. 31 - 1080 Tunis – Tunisie Tél. : (+216) 71 206 633 Fax : (+216) 71 206 636 Email : a.kallala@oss.org.tn
PERSONNES RESSOURCES	16.	Papoaba Michel Sédogo Personne Ressource/Modérateur CNRST/INERA	03 BP. 7192 Ouagadougou 03 – Burkina Faso Tél. : (+226) 70 26 64 29 Email : michel_sedogo@yahoo.fr
	17.	Hama Arba Diallo Maire de Dori Personne Ressource	BP. 792 Dori – Burkina Faso Tél. (+226) 40 46 01 60/50 36 62 12
RESEAU MARP – BURKINA	18.	M. Mathieu Ouédraogo Président	02 BP. 5657 Ouagadougou 02 – Burkina Faso Tél. : (+226) 50 36 03 54 Mob. : (+226) 70 14 46 62 Email : patemathieu@yahoo.fr
SPONG	19.	Athanase Fidèle Kaboré Chargé de Projet RESAD	01 BP. 131 Ouagadougou 01 – Burkina Faso Tél. : (+226) 50 47 35 66 Mob. : (+226) 70 25 49 02

			Email : afkabore@gmail.com ou spong.ouaga@yahoo.fr
UICN	20.	Martin Nganje Chargé de Programme Forêts Senior	01 BP. 1618 Ouagadougou 01 – Burkina Faso Tél. : (+226) 50 36 49 79 Mob. : (+226) 76 69 76 39 Fax : (+226) 50 36 49 84 Email : martin.nganje@iucn.org
UNCCD	21.	Boubacar Cissé Chef Unité de Coordination Régionale pour l’Afrique	Tunis – Tunisie Tél. : (+216) 71 10 22 11 Email : bcisse@unccd.int
UNEP/PNUE	22.	Mohamed Sessay Senior Programme Officer Biodiversity/Land Degradation /Biosafety Division of Environmental Policy Implementation (DEPI)	P.O. Box 30552 Nairobi – Kenya Tél. : (+254) 20 762 4294 Fax : (+254) 20 762 4041 Email : mohamed.sessay@unep.org
UNION AFRICAINE	23.	M. H. Khalil Timamy Head Environment	BP. 3243 Addis Abeba – Ethiopie Tél. : (+251) 91 37 90 588 Email : mhktimamy@yahoo.co.uk
	24.	Almami Dampha Policy Officer Forestry and Sustainable Land Management	Addis Abeba – Ethiopie Tél. : (+251) 91 20 35 713 Email : damphaalmami@yahoo.com
UNION EUROPEENNE	25.	Chiara Tardivo Chargé de Programme	BP. 25223/1000 Addis Abeba – Ethiopie

		Délégation de l'Union Européenne auprès de l'Union Africaine	Tél. : (+251) 11 41 63 700 Fax : (+251) 11 41 63 703 Email : chiara.tardivo@eeas.europa.eu
WOCAT	26.	Hanspeter Liniger Coordinateur	3210 Bern - Suisse Tél. : (+41) 31 631 88 22 Mob. (+41) 76 323 50 31 Fax : (+41) 31 631 85 44 Email : hanspeter.liniger@cde.unibe.ch
CILSS	27.	Edwige Botoni Expert GRN/CCD PRA/SA-LCD-POP DEV	03 BP. 7049 Ouagadougou 03 – Burkina Faso Secrétariat Exécutif Té. : (+226) 50 37 41 28/33 Fax : (+226) 50 37 41 32 Email : edwige.botoni@cilss.bf
	28.	Sibiri Jean Ouédraogo Expert GRN/ FERSOL PRA/SA-LCD-POP DEV	03 BP. 7049 Ouagadougou 03 – Burkina Faso Secrétariat Exécutif Té. : (+226) 50 37 41 25/26 Mob. (+226) 70 66 81 06 Fax : (+226) 50 37 41 32 Email : sibiri.ouedraogo@cilss.bf
	29.	Nathalie Soro	03 BP. 7049

	Secrétariat PRA/SA-LCD-POP DEV	Ouagadougou 03 – Burkina Faso Secrétariat Exécutif Té. : (+226) 50 37 41 25/26 Fax : (+226) 50 37 41 32 Email : nathalie.soro@cilss.bf
--	-----------------------------------	--

INTERPRETARIAT/ TRADUCTION	30.	Blanche Bationo Interprète /Particulier	Ouagadougou – Burkina Faso Tél. : (+226) 70 24 70 44 Email : blanche_bat@yahoo.fr
	31.	Amadou Bissiri Interprète/Free lance	01 BP. 4463 Ouagadougou 01 – Burkina Faso Tél. : (+226) 76 64 15 91 Email : bissiria@gmail.com
	32.	Marie Michella Somé Traductrice Cabinet AFRICOM	01 BP. 1446 Ouagadougou 01 – Burkina Faso Tél. : (+226) 50 31 59 57 Mob. : (+226) 70 11 23 51/ 78 85 22 06 Email : michellasome@yahoo.fr